



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

DU PETR VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au budget dès l'exercice 2016 et au compte administratif de l'exercice 2015 (article L. 2313-1 du CGCT). La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

Éléments de contexte

Les statuts du PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne ont été approuvés **le 13 mars 2017**. Le PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne est composé de 64 communes pour 25 719 habitants. Les membres du PETR sont les Communautés de Communes Xaintrie Val' Dordogne et Midi Corrèzien.

Suite aux élections municipales, la gouvernance du PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne a été renouvelée le 23 juillet 2020.

Conformément aux statuts, les clés de participations des membres suivant les missions et compétences sont :

POUR LA COMPETENCE : Assurer la promotion du tourisme : création d'offices de tourisme chargés de l'accueil, l'information des touristes et la promotion du territoire ; participation à l'élaboration des objectifs et de la mise en œuvre de la politique touristique de l'office de tourisme de destination ; perception de la taxe de séjour à compter de l'exercice 2016.

⇒ *La contribution des membres est déterminée en fonction du nombre d'habitants (population DGF)*

La taxe de séjour est entièrement reversée à l'EPIC Vallée de la Dordogne.

POUR LES MISSIONS : Élaborer et suivre le projet de territoire du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent, fédérer et coordonner des actions et projets touchant à l'aménagement de l'ensemble de son territoire , être le cadre de contractualisations et les mettre en œuvre, répondre à des appels à projets dans l'intérêt et pour le compte de ses membres, mettre en place tout service d'ingénierie, accompagner tout projet d'intérêt territorial

⇒ *La contribution des membres est déterminée en fonction de 50% de la population INSEE et de 50% du potentiel fiscal*

Le PETR peut porter en tant que maître d'ouvrage des opérations dont l'intérêt est défini à l'échelle du territoire concerné dans tout domaine touchant à l'aménagement et à la valorisation du territoire. Ces opérations seront décidées par délibération du Conseil syndical avec leur financement.

Priorités du Budget 2024

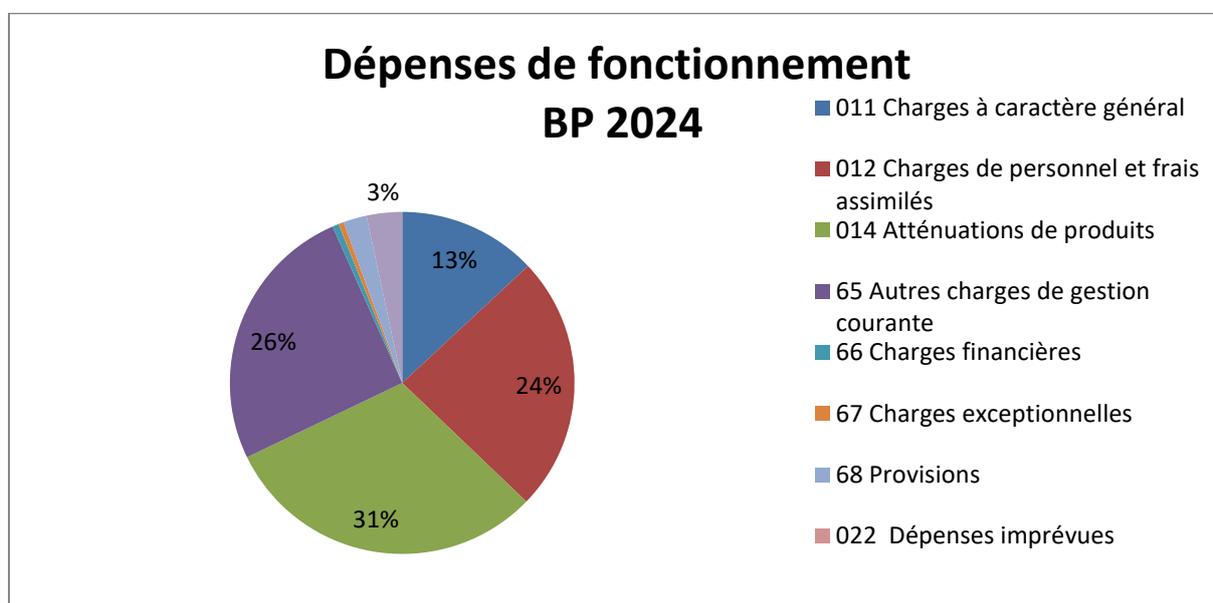
Le Budget 2024 vise à :

- Mettre en œuvre la contractualisation avec la Région
- Poursuivre la gestion du programme européen LEADER 2014-2022 et animer la programmation Fonds Européens 2023-2027,
- Mettre en œuvre le programme d'actions en faveur du Projet Alimentaire de Territoire (PAT);
- Mettre en œuvre le programme d'action en faveur d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) ;
- Elaborer la candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire » : opération d'inventaire patrimonial, début de rédaction du dossier de candidature et actions de médiation
- Assurer la promotion du tourisme via la participation à l'Office de tourisme Vallée de la Dordogne ;
- Collecter la taxe de séjour et la reverser à l'EPIC – Office de tourisme Vallée de la Dordogne ;
- Terminer la construction du bureau d'information touristique Vallée de la Dordogne à Collonges-la-Rouge.

Ressources et charges de fonctionnement BP 2024

Section de fonctionnement – Dépenses – 1 207 453.62 €

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	BP 2023	BP 2022	EVOLUTION 2023/2024
011 Charges à caractère général	157 265.49 €	140 341.59 €	87 105.00 €	80.55%
012 Charges de personnel et frais assimilés	291 950.00 €	251 090.00 €	250 210.00 €	16.68%
014 Atténuations de produits	370 000.00 €	305 657.00 €	304 532.00 €	21.50%
65 Autres charges de gestion courante	308 195.35 €	304 261.60 €	302 000.80 €	2.05%
66 Charges financières	7 265.11 €	6 400.00 €	6 000.00 €	21.09%
67 Charges exceptionnelles	6 000.00 €	6 000.00 €	660.00 €	809.09%
68 Provisions	26 523.00 €	11 303.60 €	3 880.80 €	583.44%
022 Dépenses imprévues	- €	30 000.00 €	20 000.00 €	-100.00%
023 Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	40 254.67 €	45 573.70 €	109 989.64 €	-63.40%
Total dépenses de l'exercice	1 207 453.62 €	1 095 668.49 €	1 084 378.24 €	11.35%



Les principales dépenses de fonctionnement prévues en 2024 par le PETR seront les suivantes :

011 Charges à caractère général

- Achats petits équipements et fournitures ;
- Communication: nouvelle com PAT, LEADER, PAH, com GPECT
- Frais d'études : études PAT logistique, étude PAH pour candidature labellisation, études tourisme
- Maintenance informatique et copieur, location mobilière et immobilière, assurances ;
- Frais de déplacement et missions des agents
- Adhésions : Corrèze Ingénierie, association LEADER France et association nationale des PETR et Pays ;

- Services bancaires et assimilés : paiement en ligne de la taxe de séjour (remboursement effectué par l'OT) ;
- Mise en place d'une action en faveur de l'emploi et la formation : jobs dating, dispositif sur le logement saisonnier

012 Charges de personnel et frais assimilés

- 6 équivalents temps plein : 5 attachés (directrice, chargés de mission PAT, GPECT, Fonds Européens, Inventaire sur 6 mois) et 1 rédacteur (gestionnaire Fonds Européens) ;
- 1 stagiaire pendant 6 mois sur le PAH puis attaché contractuel
- Les assurances du personnel

014 Atténuation de produits

- Reversements de la taxe de séjour à l'EPIC / Office de tourisme.
- 70 000 € de reversement à prévoir suite taxation d'office.

65 Autres charges de gestion courante

- La participation à l'OTVD diminue légèrement du fait de la baisse de la population DGF. Le montant reversé à l'OTVD est de 8.85 euros / habitant DGF ;
- Pertes sur créances irrécouvrables : taxation d'office de taxe de séjour, d'entreprises en liquidation principalement ;
- Très légère hausse du point d'indice concernant les indemnités d'élus ;

66 Charges financières

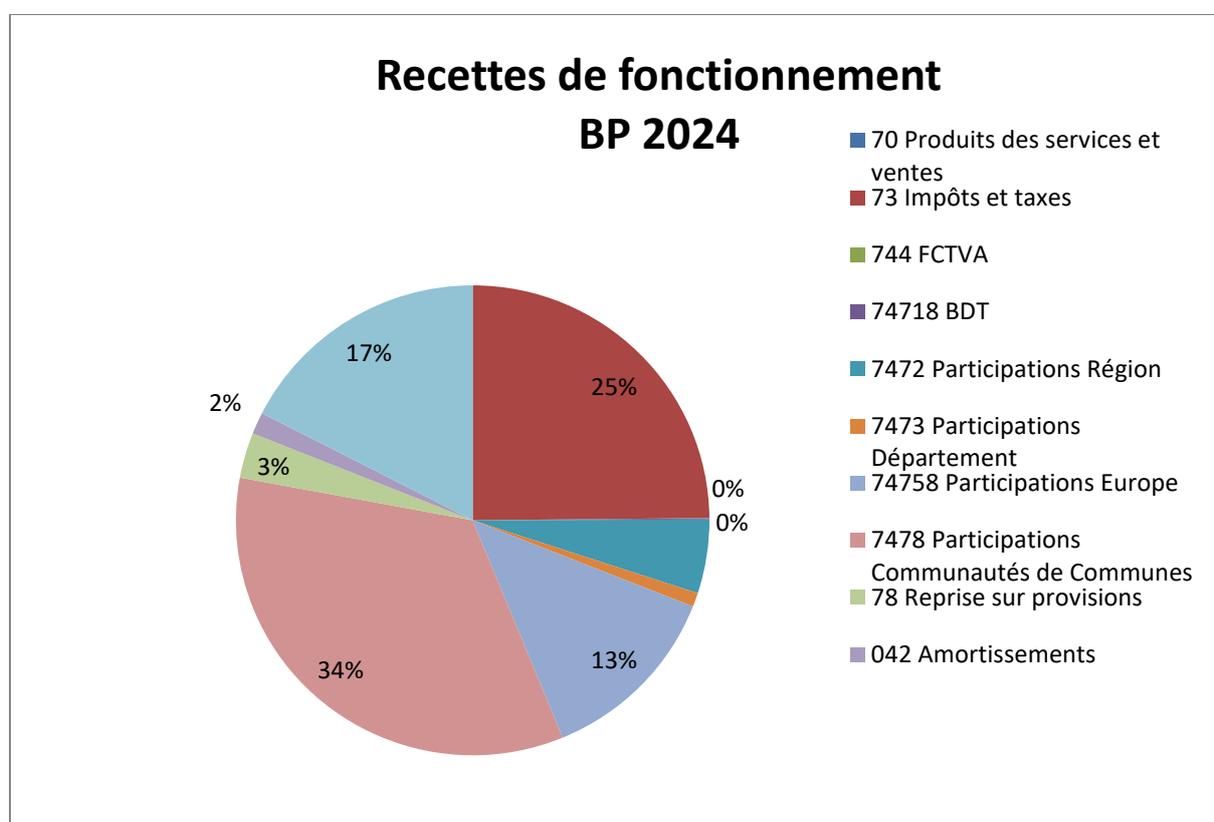
- ICNE pour l'emprunt concernant la construction de bureau d'information touristique de Collonges
- Intérêts d'emprunts pour le BIT de Collonges

042 Opération d'ordre

- Dotation d'amortissements mobiliers, matériels informatiques, équipements touristiques.

Section de fonctionnement – Recettes 1 207 453.62 €

Recettes de fonctionnement	BP 2024	BP 2023	BP 2022	EVOLUTION 23/24
013 Atténuations de charges	- €	342.76 €	- €	
70 Produits des services et ventes	- €	25 500.00 €	1 000.00 €	-100.00%
73 Impôts et taxes	300 000.00 €	300 000.00 €	280 000.00 €	7.14%
744 FCTVA	141.52 €			
74718 BDT	1 000.00 €			
7472 Participations Région	61 372.00 €	49 250.00 €	37 751.67 €	62.57%
7473 Participations Département	11 520.00 €	4 520.00 €	5 000.00 €	130.40%
74758 Participations Europe	154 695.00 €	85 525.58 €	78 500.00 €	97.06%
7478 Participations Communautés de Communes	411 997.00 €	409 612.50 €	409 612.50 €	0.58%
78 Reprise sur provisions	37 714.75 €	22 495.35 €	15 072.55 €	150.22%
042 Amortissements	18 110.06 €	18 110.06 €	64 422.29 €	-71.89%
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	210 903.29 €	180 312.24 €	191 759.23 €	9.98%
Total recettes de l'exercice	1 207 453.62 €	1 095 668.49 €	1 083 118.24 €	11.48%



Les principales recettes de fonctionnement prévues en 2024 par le PETR seront les suivantes :

73 Impôts et taxes

- L'ensemble des recettes de taxe de séjour sont reversées par la suite à l'OTVD.

Le barème suivant est appliqué depuis le 1er janvier 2022 :

Catégories d'hébergement	Taxe séjour PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne
Palaces	3,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,10 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,90 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,70 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,70 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, le tarif applicable par personne et par nuitée est de **5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité**. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

A noter qu'une modification des tarifs est envisagée pour 2025.

74 Participations

- Subvention régionale correspondant à 25 % du salaire chargé « chef de projet territoire » à temps plein en 2024, 40% des salaires de l'année 2024 pour les missions : chargés de mission agriculture et GPECT, 25% des salaires de 2024 du chargé de mission animation Fonds Européens, 25% salaire chargé de mission Inventaire
- Subvention LEADER : solde pour les postes d'animation et de gestion du programme LEADER pour l'année 2023, salaires chargés, chargé de mission GPECT/Agriculture, chargés de mission PAH
- Au total, les subventions pour les postes d'ingénierie :
 - o Coordinatrice : 25 %
 - o Chargé de mission LEADER : 80 %
 - o Gestionnaire LEADER : 80 %
 - o Chargé de mission Agriculture : 80 %
 - o Chargée de mission GPECT : 80 %
 - o Chargée de mission PAH : 80%
 - o Chargé de mission Inventaire PAH : 70%
 - o Stagiaires : 80 %

- Les Communautés de Communes sont les principaux financeurs du PETR. La participation pour la compétence « tourisme » est de 10.50 euros/habitant DGF (8.85 euros sont reversés à l'OTVD et 1.65 euros/habitant DGF finance les projets en lien avec cette compétence).

78 Reprise sur provisions

- Cela correspond à des provisions suite à des taxations d'office de la taxe de séjour.

042 Opération d'ordre

- Il s'agit des amortissements des subventions portant sur la signalisation sur l'autoroute A20, des bornes tactiles, du WIFI territorial.

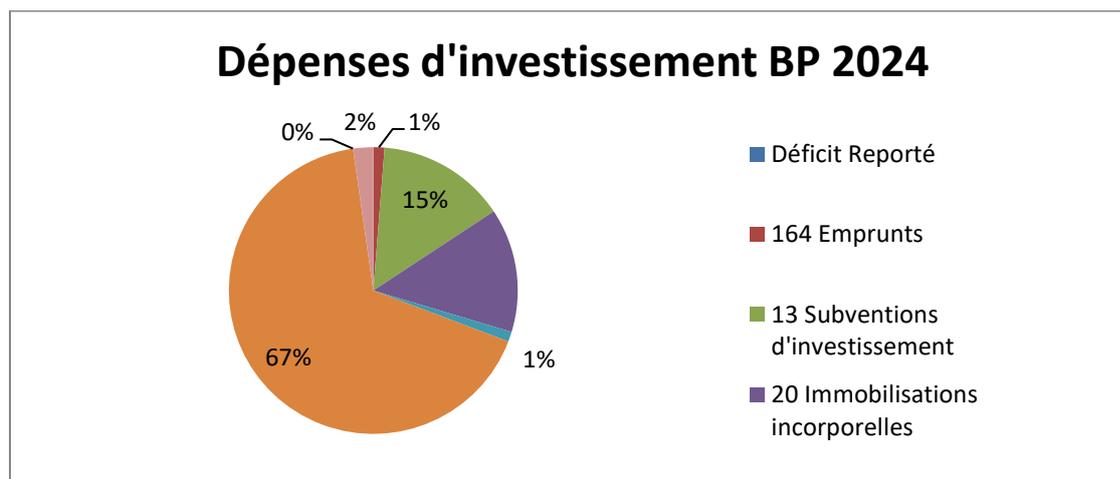
Excédent de fonctionnement reporté

L'excédent reporté de fonctionnement est de 210 903.29 € dont 60 000 € de taxation d'office 2022

Ressources et charges d'investissement BP 2024

Section d'investissement- Dépenses 804 008.53 €

Dépenses d'investissement	BP 2024	BP 2023	BP 2022	EVOLUTION
Déficit Reporté	- €		- €	
164 Emprunts	10 000.00 €			
13 Subventions d'investissement	116 139.00 €			
20 Immobilisations incorporelles	112 403.17 €	127 199.03 €		-11.63%
21 Immobilisations Corporelles	9 000.00 €	21 000.00 €	15 000.00 €	-57.14%
23 Immobilisations en cours	538 356.30 €	1 021 444.36 €	748 202.14 €	-28.05%
020 Dépenses imprévues	- €	9 587.00 €	50 000.00 €	
040 Opérations d'ordre entre section	18 110.06 €	18 110.06 €	64 422.29 €	0.00%
Total dépenses de l'exercice	804 008.53 €	1 197 340.45 €	877 624.43 €	-32.85%



Les principales dépenses d'investissement prévues en 2024 par le PETR seront les suivantes :

13 Subventions d'équipement

- Subventions perçues non amortissables BIT Collonges

20 Immobilisations incorporelles

- Frais d'études

21 Immobilisations corporelles

- Le renouvellement de matériels informatiques et mobiliers

23 Immobilisations en cours

- construction du bureau d'information touristiques Vallée de la Dordogne à Collonges-la-Rouge intégrant l'ensemble des dépenses liées au projet.

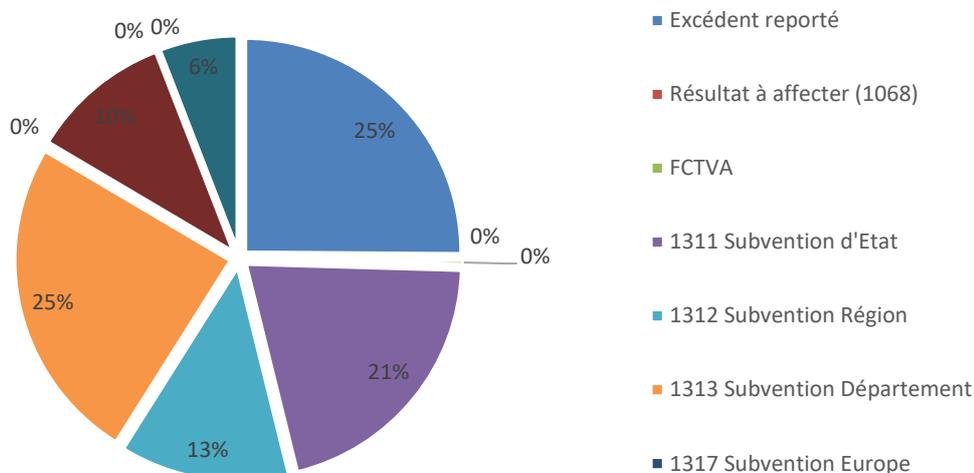
Opérations d'ordre

- Il s'agit des amortissements des subventions portant sur la signalisation sur l'autoroute A20, des bornes tactiles, du WIFI territorial.

Section d'investissement– Recettes 804 008.53 €

Recettes d'investissement	BP 2023	BP 2023	BP 2022	EVOLUTION
Excédent reporté	172 765.00 €	278 964.75 €	186 168.79 €	-38.07%
Résultat à affecter (1068)	- €		- €	
FCTVA	2 338.86 €	5 933.00 €	5 750.00 €	-60.58%
1311 Subvention d'Etat	142 500.00 €	142 500.00 €	150 000.00 €	0.00%
1312 Subvention Région	87 574.00 €	93 828.00 €	168 828.00 €	-6.67%
1313 Subvention Département	169 516.00 €	169 516.00 €	139 516.00 €	0.00%
1317 Subvention Europe	- €		10 000.00 €	
1331 Subvention DETR	72 921.00 €	71 025.00 €	100 950.00 €	2.67%
1641 Emprunts	- €	390 000.00 €	500 000.45 €	-100.00%
021 Virement de la section de fonctionnement	- €		- €	
040 Opération d'ordre entre section	40 254.67 €	45 573.70 €	109 989.64 €	-11.67%
Total recettes de l'exercice	804 008.53 €	1 197 340.45 €	1 371 202.88 €	-32.85%

Recettes d'investissement BP 2024



Les principales recettes sont :

- Les subventions accordées dans le cadre du projet de construction du bureau d'information touristique : ETAT / REGION / DÉPARTEMENT
- L'excédent d'investissement
- Le montant de FCTVA correspond à des investissements réalisés il y a 2 ans : mobiliers, matériels informatiques

Les opérations d'ordre correspondent à l'amortissement du mobilier et des matériels informatiques du PETR, aux travaux de câblage dans les bureaux de l'office de tourisme, à la mise à disposition des locaux et aux bornes.

Les Restes A Réaliser : correspondent aux dépenses reportées concernant la construction du BIT de Collonges

Niveau d'endettement de la collectivité : 40.44% (recours à l'emprunt en 2023)

Effectifs de la collectivité début 2024

5 agents à temps plein (1 attaché titulaire, 4 attachés contractuels et 1 rédacteur contractuel).
1 stagiaire